RÈGLEMENT 2027 (version du 25 octobre 2026)

L'association RESTONICA TRAIL
(Association loi 1901 depuis septembre 2009 - Club FFA numéro 202022) organise l'évènement RESTONICA TRAIL BY UTMB® du mardi 6 au dimanche 11 juillet 2027

- 100M M* **UTC Ultra-Trail® di Corsica 110Km 7200m D+**
- **UTCR Ultra-Trail® di Corsica en relais de 2 ou de 4 ***
- 100K M* **RT Restonica Trail 69Km 4000m D+**
- 50K M* **PM Pianu Maiò 52Km 2900m D+**
- 50K M* **TT Tavignanu Trail 33 Km 2400m D+**
- 20K M* **GT Giru di Tumbone 17 Km 650m D+**

M* : Mile-effort soit 160 Kilomètres-effort, K= Kilomètre-effort, Relais : Modalités spécifiques aux relais

- **Andata une marche sportive et solidaire départ le samedi à 8h30**

Article 1. Conditions d'inscription

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, **âgée de 20 ans et plus dans l'année,** licenciée ou non. Pour la course Giru di Tumbone, la limite d'âge est abaissée à **18 ans**, c'est-à-dire qu'elle est aussi accessible aux juniors.

Pour s'inscrire, il vous faut aller sur le site internet **restonica.utmb.world.** Vous y trouverez un lien **« Inscription en ligne »** qui vous dirigera vers le site d'inscription qui **permet l'inscription et le paiement en ligne**.
Votre participation, pour être validée, est soumise à la présentation :

- soit de votre licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la compétition,
- soit de l'attestation indiquant que vous avez réalisé dans les 12 mois précédant la course le Parcours de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA sur sa plateforme dédiée pps.athle.fr.

Dans les 2 cas, vous trouverez dans le formulaire d'inscription un champ pour inscrire le numéro de licence ou le numéro d'attestation PPS qui permettra de valider votre participation.

En ce qui concerne les relais, le « capitaine d'équipe » enregistre les 2 ou les 4 coureurs sur le site d'inscription et règle pour l'équipe. Pour que l'inscription de l'équipe soit valide, il faudra que chacun des coureurs ait indiqué soit son numéro de licence soit son numéro d'attestation PPS.
La limite d'inscription pour les 5 courses et les relais est le mardi 29 juin 2027 à 23h59, au-delà de cette date, aucune inscription ne sera enregistrée, pas même sur place.

Article 2. Coureurs Élites

Le fait de disposer d'un statut d'élite internationale ouvre des droits et des devoirs pour les athlètes concerné(e)s. Les voici :

Droits :

Dans un souci d'une juste reconnaissance des athlètes de haut niveau et d'une gestion équitable des inscriptions, nous réservons des places aux élites, selon des critères précis et basés sur leur UTMB Index. Pour en bénéficier, les coureurs élites doivent s'inscrire pendant la période d'inscription. Toute demande en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

	Homme			Femme		
	50K M	100K M	100M M	50K M	100K M	100M M
Entrée directe gratuite	853	841	818	714	703	662
Entrée directe payante	800	770	720	650	610	560

Ou Top3 des coureurs par pays

Les coureurs élites auront la possibilité d'utiliser le circuit UTMB World Series pour intégrer l'UTMB MontBlanc. Les 3 premiers hommes et femmes sur les UTMB® World Series Events, soit UTC 100M, RT 100K et TT 50K seront directement qualifiés pour le HOKA UTMB® Mont Blanc.

Les coureurs concernés pourront contacter l'organisation par e-mail :
inscription@restonicatrail.fr afin d'obtenir leur priorité d'inscription.

Lors des départs, les athlètes élites sont invités à se placer en tête en fonction des numéros de dossards.

Devoirs :

En contrepartie, les coureurs élite s'engagent à :

- Être présents aux conférences de presse et cérémonies officielles auxquelles ils sont invités ;
- Être présents aux remises des prix s'ils sont concernés ;
- Être présents sur la ligne de départ au plus tard 20 minutes avant le départ de l'épreuve.

Article 3. Remise des dossards et dotation au Village Place TUFFELLI

La remise des dossards s'effectuera, sur présentation d'une pièce d'identité, le mardi de 14h00 à 19h00 pour PM 50K, le jeudi de 10h00 à 19h30 pour UTC 100M solo ou relais, le vendredi de 9h00 à 15h00 pour GT 20K, le vendredi de 9h00 à 19h30 pour TT 50K et RT 100K.
S'ensuivra la remise de la dotation coureur, un tee-shirt ainsi qu'un « panier souvenir ».

Article 4. Equipement obligatoire pour les courses

Pour ULTRA-TRAIL® DI CORSICA :

- Sac de trail pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course ;
- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre jusqu'au premier ravitaillement PC 1 Aleri, 1 litre sur le reste du parcours ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- 2 lampes frontales avec des piles/batteries de rechange ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne (veste imperméable avec capuche intégrée ou fixée à la veste par le système original conçu à cet effet par le fabricant pour le mauvais temps. La veste doit être constituée d'une membrane imperméable (RET recommandé supérieur à 10 000 Schmerber) et respirante (ex Outdry). Les coutures doivent être étanches. La veste ne doit pas comporter de parties de tissu non imperméables, mais les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dans la mesure où elles ne nuisent pas de façon évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Le coureur doit juger si, selon les critères mentionnés, la veste est conforme au règlement et donc adaptée aux intempéries en montagne ;
- Sifflet ;
- Vivres de course (recommandation de 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune) ;
- Bande élastique adhésive minimum 80cm pour faire un bandage ou un strapping ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour RESTONICA TRAIL :

- Sac de trail pour transporter le matériel obligatoire tout au long de la course ;
- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre jusqu'au premier ravitaillement PC 1 Aleri, 1 litre sur le reste du parcours ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Lampe frontale ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne (veste imperméable avec capuche intégrée ou fixée à la veste par le système original conçu à cet effet par le fabricant pour le mauvais temps. La veste doit être constituée d'une membrane imperméable (RET recommandé supérieur à 10 000 Schmerber) et respirante (ex Outdry). Les coutures doivent être étanches. La veste ne doit pas comporter de parties de tissu non imperméables, mais les aérations prévues par le fabricant (sous les bras, dans le dos), dans la mesure où elles ne nuisent pas de façon évidente à l'imperméabilité, sont acceptées. Le coureur doit juger si, selon les critères mentionnés, la veste est conforme au règlement et donc adaptée aux intempéries en montagne ;
- Sifflet ;

- Vivres de course (recommandation de 800kcal (2 gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune) ;
- Bande élastique adhésive minimum 80cm pour faire un bandage ou un strapping ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour TAVIGNANU TRAIL :

- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1,5 litre jusqu'au premier ravitaillement PC 1 Aleri, 1 litre sur le reste du parcours ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Lampe frontale ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne ;
- Sifflet ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour PIANU MAIO :

- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum, 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Veste imperméable à la taille du coureur permettant de supporter le mauvais temps en montagne ;
- Sifflet ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

Pour GIRU DI TUMBONE :

- Smartphone (application LiveTrail installée et activée, avoir dans son répertoire le numéro de sécurité de l'organisation : **06.85.51.91.25**, garder son téléphone allumé en mode actif, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée) ;
- Réserve d'eau minimum 1 litre ;
- Gobelet personnel minimum 15cl ;
- Lampe frontale ;
- Couverture de survie (1,4 x 2m minimum) ;
- Sifflet ;
- Casquette ou bandana ou équivalent.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation pourra demander de rajouter un KIT MAUVAIS TEMPS (gants + bonnet + jambière + haut chaud à manche longue) ou un KIT CANICULE (lunette de soleil + protection solaire + réserve d'eau minimum augmentée à 2 litres).

Par respect du milieu naturel, les postes de ravitaillement ne sont pas pourvus de gobelet ou autres récipients, mais uniquement de bouteille d'une contenance minimum 1,5L.
Chaque coureur qui voudra être approvisionné devra y présenter son gobelet personnel ou sa poche à eau de 15cl minimum

Des contrôles seront effectués sur le parcours pour vérifier le respect de ce règlement.

Article 5. Modalités de départ

Cours Paoli - Corte

- ✓ Pour Pianu Maiò (PM 50K) : mercredi 5h00
- ✓ Pour l'Ultra-Trail® di Corsica (UTC 100M), solo et relais : jeudi 23h00
- ✓ Pour U Giru di Tumbone (GT 20K) : vendredi 18h00,
- ✓ Pour le Restonica Trail (RT 100K) : samedi 2h00
- ✓ Pour le Tavignanu Trail (TT 50K) : samedi 5h30
- ✓ Pour l'Andata Marche : samedi 8h30

Tous les concurrents seront réunis obligatoirement ½ heure avant le départ en « chambre d'appel » pour le « briefing d'avant course » et le contrôle du matériel obligatoire. Le départ des courses Restonica Trail, Pianu Maiò, Tavignanu Trail et Giru di Tumbone se fera en vagues espacées de 15 minutes.

Article 6. Les contrôles

Pour être chronométré et classé, le passage sur la ligne au moment du départ et à l'arrivée est obligatoire, ainsi que le passage aux nombreux postes de contrôles positionnés sur l'ensemble du parcours, dans les délais imposés par l'organisateur (barrières horaires) afin d'assurer une parfaite régularité de la course. Tous ces contrôles seront ensuite vérifiés à l'arrivée avant toute promulgation des résultats.
Port du dossard devant et visible durant toute la durée de la course
Respect scrupuleux du parcours balisé, chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.
Ravitaillement uniquement dans les zones prévues à cet effet. L'usage des bâtons est autorisé sauf dans certaines zones signalées. Conserver sur soi ses petits déchets.
Pas d'accompagnement pendant toute ou partie de la course par une personne sans dossard sauf raison de sécurité (les « pacers » ne sont pas autorisés)
Respect du protocole sanitaire en vigueur.

En cas d'abandon, rejoindre le PC le plus proche et rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles. Il est aussi possible d'indiquer son abandon en envoyant à l'aide du téléphone indiqué dans l'inscription un SMS au **06.85.51.91.25** en indiquant son numéro de dossard et le lieu de l'abandon ou à l'aide de l'application Livetrail.

Article 7. Contrôle Antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.
Vous trouverez plus de précisions sur le site restonica.utmb.world/fr/runners/rules-regulation, rubrique *Politique anti-dopage*.

Article 8. Le parcours, les barrières horaires

Ultra-Trail® di Corsica solo ou relais :

- ✓ Calacuccia, le vendredi à 9h00,
- ✓ Ballone, le vendredi à 17h00,
- ✓ Ciattarinu, le vendredi à 23h00,
- ✓ Tragone chez César, le samedi à 11h00,

Restonica Trail :

- ✓ Aleri, le samedi à 7h05,
- ✓ Inzecche, le samedi à 10h45,
- ✓ Tragone chez César, le samedi à 17h05,

Pianu Maiò :

- ✓ Sermano, le mercredi à 11h15, sur la base de 2 vagues éventuellement prolongé à 11h30 en cas de 3ème vague,
- ✓ Tralonca, le mercredi à 18h15, sur la base de 2 vagues éventuellement prolongé à 18h30 en cas de 3ème vague.

Tavignanu Trail :

- ✓ Aleri, le samedi à 10h35,

Giru di Tumbone :

- ✓ Stade, le vendredi à 20h45,

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...), de rallier l'arrivée dans un temps raisonnable, imposé par des impératifs de sécurité et de disponibilité de l'ensemble des acteurs sur le terrain. **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).
Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.
A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des « PC », les barrières horaires et ou les horaires. Elle se réserve également le droit d'annuler les épreuves pour tous motifs qui mettraient en danger un coureur ou tous cas de force majeure.

Article 9. Assistances médicales et sécurité

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course ou sur le parcours. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne ayant besoin d'assistance médicale.
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours,
- en appelant le PC course tél : **06.85.51.91.25**.
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours,
- en utilisant la fonctionnalité SOS de l'application LiveTrail.

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours Tél : 112 (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles).
Des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité du matériel que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste et guide officiel, ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve,
- à obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire,
- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger,
- à orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.
Dès l'instant où l'état de santé d'un coureur justifiera d'un traitement au moyen d'une perfusion intraveineuse, celui-ci sera obligatoirement mis hors course.
Une infirmerie sera accessible à l'arrivée, les coureurs ayant un problème médical sévère pourront s'y adresser. Les soins de confort sont soumis à l'appréciation du personnel médical dans la limite de leur disponibilité.
Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé, même pour dormir. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Article 10. Assurance

L'organisation bénéficie par l'intermédiaire de la Fédération Française d'Athlétisme, la FFA, une assurance de responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient normalement des garanties accordées par leur licence.
Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, principalement en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

Article 11. Modalités de courses

Sac d'allègement, uniquement pour l'Ultra-Trail® di Corsica en solo

Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix, l'avoir fermé et étiqueté avec son numéro de dossard, chaque concurrent de l'UTC peut le déposer juste avant le départ de la course à l'endroit prévu à cet effet près de la chambre d'appel. Ce sac est acheminé par l'organisation au PC Ciattarinu Km 60. Lorsque le concurrent repart du PC, il dépose lui-même son sac qui sera rapatrié à Corte.
Récupération des sacs à Corte : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard. Les sacs doivent être récupérés au plus tard 2 heures après la fermeture de la course. Au-delà, le coureur prendra contact avec l'organisation **06.84.76.25.33 ou contact@restonicatrail.fr** et devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation, à Corte.
L'organisation assure le rapatriement à Corte des sacs des coureurs ayant abandonné, à la condition que leur abandon ait été enregistré.
Le délai de rapatriement est fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.
Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. L'organisation n'est en aucun

cas responsable de la non restitution des sacs et/ou des effets personnels des concurrents. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur.

Modalités spécifiques aux relais
Le matériel obligatoire est celui de l'Ultra-Trail di Corsica.

Relais à 4	**Distance**	**Dénivelé +**	**Dénivelé –**
Corte – Calacuccia	33 km	2400 m	1950 m
Calacuccia – Ciattarinu	27 km	2550 m	2100 m
Ciattarinu – Grotelle	28,5 km	1350 m	1300 m
ou Ciattarinu – Tragone	34 km	1450 m	1750 m
Grotelle - Corte	22 km	900 m	1850 m
ou Tragone – Corte	16,5 km	800 m	1400 m
Relais à 2	**Distance**	**Dénivelé +**	**Dénivelé –**
Corte – Ciattarinu	60 km	4950 m	4050 m
Ciattarinu – Corte	50,5 km	2250 m	3150 m

Les relais se passent donc à Calacuccia, Ciattarinu, 2 points du parcours accessibles en voiture et à Grotelle ou à Tragone accessible par navette.

Les coureurs en relais seront identifiés par un dossard différencié (couleurs inversées rouge sur fond blanc).

A chaque relais, le coureur qui arrive, une fois badgé, remettra son dossard au coureur qui va partir, ce dernier ira se faire badger avant de repartir. En cas d'abandon ou de non-respect des barrières horaires, le relayeur suivant pourra partir avec un dossard qui lui sera attribué par le PC. Le coureur partira juste devant le serre-file après s'être fait badger.

Les relais ont été prévus à des lieux accessibles en véhicule, chaque équipe devra donc s'organiser pour se rendre par ses propres moyens au lieu des relais.

Article 12. Les récompenses

Dans la mesure du possible, chaque concurrent qui terminera une des courses, se verra récompensé par un cadeau « Spécial Finisher».
De plus, seront récompensés :

	UTC 100M	RT 100K	PM 50K	TT 50K	GT 20K
Scratch masculin	5 premiers	5 premiers	5 premiers	5 premiers	5 premiers
Scratch féminin	5 premières	5 premières	5 premières	5 premières	5 premières
Relais à 4	3 premiers				
Relais à 2	3 premiers				
Masters 10	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 9	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 8	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 7	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 6	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 5	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F

Masters 4	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 3	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 2	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 1	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Masters 0	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Seniors	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Espoirs	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F	1 H + 1 F
Juniors					1 H + 1 F

Les trophées et récompenses ne sont distribués que lors de la cérémonie de remise des prix. Il est donc obligatoire de s'y rendre pour les recevoir.

Article 13. Jury d'épreuve

Il se compose :

- ✓ du président du comité d'organisation (ou de son représentant),
- ✓ du directeur de course,
- ✓ de 3 personnes choisies parmi des dirigeants de club ou organisateurs de course.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Ses décisions sont sans appel.

Article 14. Pénalités et disqualification

A consulter sur le site restonica.utmb.world/fr/runners/rules-regulation à la rubrique *Pénalités et disqualification*.

Article 15. Droits à l'image:

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agrées pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.
Nous informons l'ensemble des participants que des aéronefs télépilotés (drones) par des télé-pilotes certifiés seront utilisés par l'organisation pour la réalisation d'images et de contenus liés à l'événement.
Des photographes/vidéastes seront présents sur l'ensemble des formats tout au long de l'événement pour réaliser du contenu, et cela même de nuit. Nous vous invitons à être réceptifs et compréhensifs avec eux.

Article 16. Expression Politique

Toute proclamation, affichage ou exposition de messages politiques ou religieux, ainsi que d'images associées, durant l'événement est interdite.

Article 17. Annulation d'inscription

Vous avez la possibilité d'annuler votre inscription à tout moment via votre espace coureur.

Assurance annulation d'inscription : Le but de cette assurance annulation est de permettre aux coureurs d'être remboursés des frais d'inscription s'ils souhaitent annuler leur inscription pour

les raisons décrites dans les conditions de vente de l'assurance. L'assurance d'annulation doit être souscrite au moment de l'inscription.

Si vous avez souscrit à l'assurance annulation, selon le motif d'annulation (voir les Conditions générales), vous pouvez avoir droit à un remboursement. Pour cela, veuillez-vous rendre sur votre inscription en vous connectant à votre compte MyUTMB et cliquez sur "Demande de remboursement" pour annuler votre inscription et compléter le formulaire de demande de remboursement.

Sachant qu'il n'y aura pas de remboursement de la part de l'organisateur.

Article 18. Protection des données personnelles

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Restonica Trail by UTMB®, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées excepté nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Toute demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : inscription@restonicatrail.fr

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée ans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.

La participation aux épreuves (Ultra-Trail® di Corsica solo ou relais, Restonica Trail, Pianu Maiò, Tavignanu Trail, Giru di Tumbone, Andata), implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du trailer ainsi que le protocole sanitaire. La prise du dossard par le concurrent, entraîne automatiquement l'acceptation du règlement dans son intégralité.

Charte du Trailer, les valeurs du Trail

- **Engagement du coureur**

Pour participer, il est indispensable :

- ✓ d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- ✓ d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
 - o savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige)
 - o savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...
 - o d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
 - o d'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.

- **Semi autonomie**

On attend des participants qu'ils mettent en œuvre les principes de semi-autonomie. Ils doivent être prêts à transporter leurs propres liquides, nourriture et équipement (y compris les vêtements pour intempéries) entre les postes de ravitaillement. Les participants doivent également être préparés, dans le respect des directives de sécurité du cours, à faire face à des conditions défavorables ou changeantes. Ce principe d'autosuffisance implique les règles suivantes :

- ✓ Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
- ✓ Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.
- ✓ Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

- **L'authenticité**

L'authenticité est la première valeur du trail. À ses origines, le trail est né de la motivation qu'ont eue des coureurs à pied de pratiquer leur sport au contact d'une nature préservée, afin de ressentir la beauté des paysages et d'apprendre à évoluer sans artifice dans un milieu exigeant pour le corps et l'esprit. Le trail est un sport authentique, car il fait de la confrontation entre le pratiquant et un environnement naturel le plus intact possible, une source d'inspiration, de dépassement, mais aussi d'harmonie.

En tant qu'activité sociale, **le trail promeut des rapports humains fondés sur la simplicité, la convivialité, le partage et le respect des différences. La communauté du trail accorde à**

ces valeurs authentiques une importance aussi grande qu'à celles de performance et de compétition.

- **L'humilité**

Dans la pratique du trail, activité de pleine nature, **l'humilité est un comportement adapté autant dans un environnement naturel que pour soi-même.**
Dans la nature, il repose sur la prise en compte d'aléas naturels existants, quelque soient la pertinence et la qualité des mesures prises par l'organisation d'une course pour assurer la sécurité de ses participants. L'humilité face à la nature suppose d'être capable de faire preuve de prudence et peut aller jusqu'à renoncer à réaliser la course ou le projet envisagé.
Vis-à-vis de soi, l'humilité repose sur la conscience et la connaissance de ses limites afin de ne pas mettre en cause son intégrité physique ou mentale.
Les comportements d'humilité sont indissociables d'une attitude d'écoute et d'apprentissage permettant de mieux connaître les principes qui régissent les milieux naturels ou les fondamentaux d'une pratique d'un sport intensif dans la nature.

- **Le fair-play**

Le fair-play désigne l'acceptation loyale des règles, non seulement de leur lettre mais aussi de l'esprit qui a présidé à leur définition.
Pour les coureurs, être fair-play signifie respecter le règlement des courses, ne pas tricher, ne pas biaiser, refuser toute forme de dopage ; mais aussi incarner dans ses comportements pendant les courses les valeurs humaines du trail : l'entraide et la solidarité avec les autres coureurs, le respect de l'ensemble des acteurs présents sur les courses.
Pour les organisateurs, le respect du fair-play suppose de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte « contre la tricherie, l'art de ruser tout en respectant les règles, le dopage, la violence (à la fois physique et verbale), l'exploitation, l'inégalité des chances, la commercialisation excessive et la corruption » (extrait du code d'éthique sportive du Conseil de l'Europe).

- **L'équité**

C'est la recherche d'un juste équilibre, fondé sur l'impartialité et sur l'égalité des chances dont doit bénéficier chaque coureur.
Les courses de trail sont ouvertes à tous les coureurs. Les règles sont conçues pour tous et s'appliquent à l'identique à tous. Tous les athlètes sont mis dans les mêmes conditions et ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Les dispositions mises en œuvre pour accueillir les athlètes de haut niveau ne doivent en aucun cas gêner la participation des autres coureurs.
Il est de la responsabilité des organisateurs de garantir ce principe d'équité, d'effectuer les contrôles nécessaires et d'offrir les meilleures conditions de course possibles à l'ensemble des participants.

- **Le respect**

Le principe de respect recouvre le respect des autres, le respect de soi et le respect de l'environnement.
Prenez conscience que le milieu naturel que vous traversez, est basé sur un équilibre écologique fragile. Respectez la faune et la flore : **ne laissez AUCUN détritus derrière vous.**
Chaque coureur s'engage à adopter les comportements les plus adaptés afin de minimiser ses impacts sur les milieux qu'il parcourt, en particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritus organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter

leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.

- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.
- **Par respect du milieu naturel, les postes de ravitaillement ne sont pas pourvus de gobelets ou autres récipients, mais uniquement de bouteilles d'une contenance minimum 1,5L. Chaque coureur qui voudra être approvisionné devra y présenter son gobelet personnel de 15cl minimum.**

LE RESPECT DES AUTRES

Respecter les autres, c'est comprendre et accepter leurs différences et c'est agir de manière à ne pas les gêner ou les contrarier. C'est également comprendre que la course se déroule en un lieu qui possède sa propre culture et ses propres traditions ; c'est adopter en conséquence le « savoir être » nécessaire pour respecter la population locale, sa culture et ses coutumes.
Chaque coureur s'engage également à, respecter les autres personnes évoluant dans le milieu naturel en même temps que lui (autre trailer, marcheur, randonneur…). Chaque coureur s'engage à connaître et à accepter le règlement de la course à laquelle il a choisi de participer.

LE RESPECT DE SOI

La pratique du Trail peut comporter des risques et la recherche de la performance et/ou du plaisir ne justifie en aucun cas d'altérer sa santé à plus ou moins longue échéance.
Chaque coureur sera particulièrement vigilant afin de ne prendre aucun produit dopant et de ne pas recourir abusivement à l'automédication. Il veillera à ne pas dépasser ses limites au point de porter atteinte à son intégrité physique ou morale.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les courses se déroulent dans des milieux naturels fragiles. L'ensemble des acteurs du trail, coureurs, organisateurs, partenaires, accompagnants, s'engagent à agir pour préserver leurs équilibres.

- ✓ Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour réduire les impacts liés au déroulement des courses. Nous nous engageons par des actions d'information et de pédagogie à contribuer à la prise de conscience générale de la fragilité des milieux naturels.
- ✓ Avec l'aide des acteurs locaux de la protection de l'environnement, nous avons identifié les risques environnementaux engendrés par notre manifestation et adapté nos pratiques pour les limiter.
- ✓ Avec notre partenariat avec les Chemins de Fer de la Corse, nous encourageons l'utilisation des transports en commun.
- ✓ Le balisage de nos courses est constitué majoritairement dans un souci de sécurité et d'orientation du concurrent par de la rubalise, en partie réfléchissante et réutilisable pour les parcours nocturnes, et des pancartes. Ce balisage est dans la mesure du possible retiré par les serres files de l'organisation le jour même de l'épreuve ou au plus tard dans la semaine qui suit.

- **La solidarité**

La solidarité est une valeur pratiquée et partagée par les habitants au cœur de milieux naturels qui peuvent devenir hostiles et par conséquent nécessitent de s'entraider pour mieux progresser ensemble ou tout simplement survivre. **Au nom du principe de solidarité, il est demandé à chaque acteur d'un trail de venir prioritairement en aide à toute personne en danger ou en difficulté en quelque lieu et en quelque circonstance que ce soit.**
De manière plus globale, les acteurs du trail font souvent preuve de solidarité en s'engageant en faveur de causes environnementales, sociales ou sociétales ou en venant en aide aux plus

démunis. Les organisateurs de trail mettent en œuvre ce principe de responsabilité en soutenant directement des actions solidaires et de développement durable ; les participants sont nombreux à « courir pour une cause » afin de soutenir les projets de leurs choix.
Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation et de votre SECURITE
Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.